

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement

Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et
de la Forêt

Dijon, le 1^{er} octobre 2012

Communiqué de presse

Directives nitrates – arrêté régional sur la fertilisation azotée

Dans le cadre de la réforme des textes relatifs à l'application de la directive 91/676/CEE dite directive « nitrates », un groupe régional d'expertise (GREN) a été constitué pour élaborer un rapport technique sur le raisonnement de la fertilisation azotée pour la région Bourgogne. Ce document a permis de rédiger l'**arrêté préfectoral régional** établissant le référentiel de calcul opérationnel pour chaque culture présente en zones vulnérables. Ses dispositions sont applicables à partir du 1^{er} septembre 2012.

Cet arrêté s'inscrit dans le cadre réglementaire rénové initié à l'automne 2011 et dont la mise en place complète s'échelonne jusqu'à mi 2013. Un cinquième programme d'actions régional remplacera alors les quatrièmes programmes départementaux, d'ores et déjà renforcés par les dispositions de l'arrêté interministériel du 19 décembre 2011.

Ce texte signé le 30 août 2012 est téléchargeable sur les sites:

- de la DRAAF Bourgogne lien : <http://draaf.bourgogne.agriculture.gouv.fr/>
- de la DREAL Bourgogne lien : <http://www.bourgogne.developpement-durable.gouv.fr/arrete-prefecto-ral-du-30-aout-2012-a1128.html>

Il a également fait l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région le 31 août 2012.

Contacts médias :

DREAL – Mission Communication : Fabien GRANGE – 03 45 83 22 75 – fabien.grange@developpement-durable.gouv.fr

DRAAF – Secrétariat Général : Karine MERGEM – 03 80 39 30 13 – karine.mergem@agriculture.gouv.fr

Contacts techniques :

DREAL – Service Ressources et Patrimoine Naturels – Eau et Milieux Aquatiques – Agnès MANGIN-PHILIPPE – 03 45 83 22 14
agnes.mangin@developpement-durable.gouv.fr

DRAAF – Service de l'Economie Forestière Agricole et Rurale – Noël GUILLOTIN – 03 80 39 30 35 – noel.guillotin@agriculture.gouv.fr